

16 MARS 2023

---

### Journée de l'aide à domicile : l'État doit sortir des discours et agir

La situation de l'aide à domicile en France est aujourd'hui critique : les personnels sont épuisés et démotivés et les personnes âgées ne sont pas aidées à la hauteur de leurs attentes sauf si l'accompagnement est compensé par des aidants qui s'épuisent.

Alors que les services commerciaux vont pouvoir augmenter leurs tarifs de 7 %, les départements contraignent les services associatifs et publics à des augmentations inférieures à 2 % alors que l'inflation est de 6 à 7 %.

En 2023 les pouvoirs publics organisent donc la baisse des moyens dans les services à domicile non lucratifs qui représentent 70 % de la profession.

De nombreux services sont déjà en déficit. Beaucoup plus le seront à la fin de l'année.

En 2016 l'Etat considérait qu'à l'époque l'heure d'aide à domicile devait d'être financée à 24 €.

Elle l'est aujourd'hui à peine à 23 €.

L'AD-PA rappelle la nécessité de financer l'heure d'aide à domicile à 30 € pour pouvoir accompagner dignement les personnes âgées, rémunérer correctement les professionnels et faire baisser le taux d'accidents du travail qui reste le plus élevé de toute l'activité économique française.

L'État peut agir.

L'État doit agir.

Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Éric FREGONA



Téléchargez  
notre plateforme  
[plateforme.ad-pa.fr](https://plateforme.ad-pa.fr)

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - [s.bach@ad-pa.fr](mailto:s.bach@ad-pa.fr)

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :  
Twitter : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://linkedin.com/company/ad-pa/)